

CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

N°

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2017 A L'ASSOCIATION CIOTAT EMPLOI INITIATIVES GESTIONNAIRE DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI MPM EST

Il s'agit d'approuver le versement de la subvention annuelle de l'EPCI à l'association gestionnaire du PLIE Marseille Provence Métropole Est, « Ciotat Emploi Initiatives ». Depuis le 1^{er} janvier 2010, la communauté urbaine est devenue organisme intermédiaire pour la gestion du FSE des trois PLIE.

Par ailleurs, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a souhaité verser son fonds de concours pour l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires des 3 PLIE à l'EPCI à partir de 2012.

La subvention de fonctionnement accordée à chacun des 3 PLIE correspond donc désormais à l'animation du Plan et aux actions qu'ils conduisent en interne, à certaines actions transverses menées par un des PLIE pour le compte des trois autres (l'égalité femmes-hommes, l'animation territoriale de l'insertion par l'économique, la prospective emploi), aux prestations d'accompagnement à l'emploi qui seront confiées par les PLIE à des opérateurs associatifs après mise en concurrence et à l'animation des clauses d'insertion dans les marchés.

Au 1^{er} janvier 2016, 238 personnes étaient en parcours actif. 158 personnes supplémentaires ont été intégrées dans le courant de l'année jusqu'au 1^{er} octobre 2016, soit un total de 396 personnes suivies. A cette même date, 61 personnes ont accédé à une sortie emploi, 7 ont démarré une formation qualifiante, soit un total de 68 sorties positives.

Compte tenu de ce bilan et des engagements pris dans le protocole d'accord, la Métropole versera sa participation annuelle qui s'élève désormais à 300 000 euros, ce montant intégrant la participation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône qui s'élève à 210 000 euros. Une convention fixe les modalités de versement de cette participation.